departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 28 mars 2003

Votants: 42 Convocation du Conseil Municipal:

Restauration de la Vallée du Lambon et de ses affluents (ARLA). Cotisation de la Ville de Niort année 2003

le 17 mars 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 31 mars 2003

[Annexe]

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers:

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Melle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA. Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS. M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT. M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés:

Conseillers:

M. Franck GIRAUD, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

<u>Dir.Sécurité Travail-Coordination</u> Concessionnaires

Restauration de la Vallée du Lambon et de ses affluents (ARLA). Cotisation de la Ville de Niort année 2003

Madame Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La Ville de Niort dans le cadre du projet de valorisation de la vallée du Lambon adhère depuis 1997 à l'association pour la restauration de la vallée du Lambon et de ses affluents (ARLA).

En 2002 la restauration des écoulements a été réalisée pour partie sur la commune de Niort.

Le programme de travaux 2003 concerne des communes situées en amont.

Une action de sensibilisation des riverains et usagers sera également réalisée en 2003 sur l'ensemble du territoire.

Enfin, il prévu le développement d'un suivi de la qualité de l'eau et du milieu. L'ensemble de ces actions est financé selon la clef suivante :

entre 20 et 25 % les collectivités locales riveraines du Lambon,

entre 75 et 80 % le Conseil Régional.

Dans ce cadre, la Ville de Niort est sollicitée au titre de sa cotisation annuelle pour un montant de 10.504 € représentant 55 % de la part des collectivités riveraines.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Donner son accord pour le versement du montant de cotisation sollicité pour l'année 2003, soit 10 504 €.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour le Maire de Niort **Alain BAUDIN** L'Adjointe au Maire

Nicole GRAVAT

Ordre du jour